

Orges, le 30 mai 2018

**Convocation au Conseil intercommunal
de l'Arrondissement scolaire de Grandson**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 13 juin 2018 à 20h15 à Villars-Burquin (Grande Salle)

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Assermentations
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 *22 novembre*
- 4 Budget 2018-2019
- 5 Rapport de la commission du budget
- 6 Discussion - adoption
- 7 Centre sportif régional de Grandson : état du dossier
- 8 Révision des statuts : état du dossier
- 9 Communications du Comité de direction
- 10 Divers et propositions individuelles

Le PV de la dernière séance et le préavis concernant le budget sont joints à cette convocation.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le président



Jean-Philippe Petitpierre

Montagny

M.	Canna	Dominique	Montagny
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny

<i>excuse</i>
✓
✓

Mutrux

M.	Ferrando	Frédéric	Mutrux
Mme	Maradan	Anne	Mutrux

EXCUSE
✓

Novalles

Mme	Amiet	Elodie	Novalles
M.	Pellet	Marc	Novalles

✓
✓

Onnens

Mme	Cosandey	Anne-Catherine	Onnens
M.	David	Cédric	Onnens

✓
✓

Orges

Mme	Cachin	Saskia	Orges
M.	Petitpierre	Jean-Philippe	Orges

✓
✓

Provence

M.	Favre	Johny	Provence
M.	Palmieri	Pietro	Provence

✓
✓

Tevenon

Mme	Forand	Aude	Tévenon
Mme	Lenart	Virginie	Tévenon
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon

ASS
✓
✓

Valeyres-sous-Montagny

Mme	Di Pietrantonio	Arlette	Valeyres-sous-Montagny
M.	Favre	Constant	Valeyres-sous-Montagny
Mme	Roulet	Sonja	Valeyres-sous-Montagny

✓
✓
✓

Vugelles-la-Mothe

Mme	Beuret	Magdalena	Vugelles-La Mothe
Mme	Robba	Marie-Christine	Vugelles-La Mothe

✓
EXCUSE

Procès-verbal de la séance du Mercredi 13 juin 2018 à Villars-Burquin

La séance a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017
4. Budget 2018-2019
5. Rapport de la commission du budget
6. Discussion et adoption du budget
7. Centre sportif régional de Grandson: état du dossier
8. Révision des statuts: état du dossier
9. Communications du Comité de direction
10. Divers et propositions individuelles

M. le Président, J-Ph. Petitpierre, ouvre la séance à 20h16 en souhaitant la bienvenue à tous.

Il cède la parole à M. Thomas Zuercher, Syndic de la commune de Tévenon, qui souhaite la bienvenue du Conseil dans sa commune, et en convie tous les membres à un apéritif en fin de séance offert par la commune de Tévenon avec un petit présent local pour chaque membre.

M. le Président, d'entente avec le Comité de direction, propose d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour:

7. Communications du Comité de direction
8. Projets régionaux, états des dossiers: a) Champagne, b) Concise et c) Grandson
9. Révisions des statuts
10. Divers et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 39 membres sont présents. Le Quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Excusés: Mmes V. Grin (Fontaines), A. Derosa-Favre et S. Montandon (Giez), C. Winckler (Grandevent) et M-Ch. Robba (Vugelles-la-Mothe) et MM F. Gagnebin (Champagne), V. Lebet (Corcelles-près-Concise), D. Canna (Montagny) et F. Ferrando (Mutrux).

2. Assermentations

2 personnes demandent à être assermenté:

Mme Virginie Holenweg (Champagne) et M. Thomas Meylan (Bonvillars).

Ceci porte le nombre des présents à 41 membres.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017

Moyennant la modification suivante:

- Page 8: Remplacer Mme C. Thévenaz (Fiez) par Mme A. C. Cosandey (Onnens),

le PV, de la séance du 22 novembre 2017 est accepté à une très large majorité.

4. Budget 2018-2019

M. S. Silvani demande aux membres s'ils avaient des questions ou demandes d'explication par rapport au budget tel quel est présenté.

Pas de question.

5. Rapport de la commission du budget

M. H. Cornaz, rapporteur de la commission, donne lecture du dit rapport. Il en ressort que:

1. 60 élèves supplémentaires sont attendus pour la rentrée scolaire 2018,
2. le budget n'a pas été totalement revu par rapport à cet état de fait, aucun frais extraordinaire n'est à envisager hormis la réactivation possible de certains « Portakabin»,
3. Un questionnaire sera envoyé aux communes membres de l'ASIGE afin de pouvoir mieux anticiper l'évolution du nombre d'habitants dans les années futures,
4. Pour l'heure, le budget reste stable par rapport aux années précédentes mais, le Comité est bien engagé sur différents projets de création ou d'agrandissement de complexes scolaires. En effet, si l'enclassement des élèves du secondaire est résolu grâce au complexe de Borné Nau A, il n'en est pas de même pour les élèves du primaire. Les communes de Champagne, Concise et Grandson ont déjà entamé des démarches dans ce sens,
5. Comptes:
 - *102.318 : Transport élèves:* Sur la base des années précédentes, il est admis que tous les camps/ sorties prévus dans le cadre scolaire ne sont pas tous réalisés. Le montant budgétisé a donc été revu à la baisse par rapport à 2017-2018.
 - *102.319.2 : Liaison des bâtiments à Internet:* Ajout/remplacement d'antennes dans les collèges en tenant compte de l'évolution technologique avec une uniformisation des systèmes pour rationaliser les coûts liés à la maintenance et suivi.

- 102.... : Patrouilleurs (nouveau...): Ce poste était auparavant géré par les communes. A signaler que le choix des emplacements des patrouilleurs se fait en collaboration avec les communes et le Comité de l'ASIGE.
- 121.302 : Borné Nau A – Conciergerie: La commission relève avec satisfaction que le montant de la conciergerie a pu être revu à la baisse et que l'établissement d'un montant forfaitaire pour la conciergerie et les énergies est une bonne alternative pour l'ASIGE.
- 140 : Surveillance pause de midi: Sous réserve que la phase test décrite dans le préavis soit concluante, l'idée, à terme, est que l'ASIGE ne s'occupe plus des activités parascolaires liées aux pauses de midi. Ceci permettrait un regroupement « logique » des activités de secrétariat (facturation, téléphone...).

Comme l'année passée, la commission relève la très bonne maîtrise des comptes par l'ensemble du Comité qui a su répondre de manière détaillées aux différentes questions.

Basé sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité des 4 membres présents, recommande d'accepter le préavis tel que proposé, à savoir :

Le Conseil Intercommunal vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Adopte

Le budget de l'exercice 2018 - 2019 tel que proposé par le Comité de direction dans son rapport du 31 mai 2018 (total des revenus : Fr. 152'500. Total des dépenses : Fr. 5'133'300. Le montant pour la participation des communes s'élève à Fr. 4'980'800).

6. Discussion et adoption du budget 2018-2019

M. J. Jeanneret (Concise) demande si c'est nouveau que l'ASIGE participe aux frais des patrouilleurs dans les communes.

M. Y. Guilloud répond qu'effectivement, avant, les patrouilleurs étaient gérés et pris en charge par les communes. Aujourd'hui, l'ASIGE va prendre en charge 50 % des frais dans les communes qui ont des sites scolaires et qui accueillent les enfants des autres communes. Mais la gestion et l'organisation des patrouilleurs restera sous la responsabilité des communes en fonction de leurs besoins.

M. F. Payot (Grandson) demande pourquoi désigner comme primaire les classes de 1 à 6 P alors qu'en réalité le cycle primaire va de 1 à 8 P.

Mme E. Sjoqvist précise qu'en ce qui concerne l'accueil de midi, cette séparation (1-6 P) et (7-8 P) s'explique par le fait que les 2 groupes d'âges ont des besoins d'encadrement différents.

M. S. Silvani ajoute qu'il s'agissait tout simplement d'une reprise de ce qui a été fait avant afin d'avoir des points de comparaison semblables. Il ajoute qu'il est tout à fait possible de remédier à cette situation pour l'année prochaine.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) demande des explications concernant le nouveau compte 110.318.2. Transports activités pédagogiques (MATAS).

M. S. Silvani répond que le MATAS englobe des prestations de tiers qui étaient regroupés dans un seul compte. Ce dernier a été réparti en plusieurs comptes pour avoir une meilleure transparence, mais la prestation existait déjà.

M. Y. Guilloud prend la parole pour expliquer ce que veut dire MATAS: Modules d'activités temporaires et alternatives à la scolarité. Il s'agit d'une ferme à Démoret/VD qui accueille des enfants en difficulté scolaire et/ou turbulents pendant quelques périodes, pour leur offrir un suivi et un cadre différent. Il s'agit de frais qui seront variables, d'une année à l'autre, en fonction des besoins.

Mme K. Röthlisberger (Tévenon) demande pourquoi il n'y avait pas de baisse de taux pour les locations de classes du secondaire comme c'est le cas pour le primaire.

M. S. Silvani répond qu'il y a moins de location pour le secondaire vu que l'ASIGE est propriétaire de certains bâtiments.

M. le président demande de voter le budget 2017/2018 de l'ASIGE.

Le budget est accepté à l'unanimité.

7. Communications du Comité de direction

M. S. Silvani commence par donner une réponse, promise, à M. P-A Lunardi (Montagny) concernant le poste *92.5 Passifs transitoires* à hauteur de Fr. 1'000'000.- dans les comptes 2016/2017. Il montre le détail des dépenses que contient ce compte: la plus grosse dépense Fr. 463'795.4 concerne le paiement d'une facture pour CarPostal suivie de Fr. 105'000.- pour la conciergerie de Grandson, auxquelles s'ajoutent d'autres dépenses.

M. S. Silvani fait une présentation de ce qu'est L'EPS de Grandson aujourd'hui:

- Une superficie de 12'707 hectares,
- 18¹ communes avec une population total de 11'289 habitants,
- 30 bâtiments (19 accueillant des salles de classe) dans 11 communes,
- Environ 1470 élèves,
- Environ 75 classes,
- Environ 140 enseignants,
- Environ 1000 élèves transportés 4 fois par jour,

Il passe, ensuite, la parole au directeur de l'établissement, M. C. Bohnenblust. Ce dernier présente un exemple de plan de répartition des classes de la rentrée 2018/2019 pour les 3-4 P. Ce plan tient compte de la proximité des lieux d'accueil, de l'équilibre fille/garçon et des besoins particuliers avec une aide à l'intégration.

Il précise que le plan de répartition a dû être modifié à plusieurs reprises. En effet, le système informatique de l'école est synchronisé avec le registre cantonal des personnes, ce qui permet d'estimer à l'avance le nombre d'élèves pour chaque rentrée. Pour la rentrée 2018/2019, cette estimation était de 1420 élèves. Mais, il ajoute que pour la première fois, depuis 11 ans, une cinquantaine d'élèves, de plus, sont annoncés pour la prochaine rentrée. Ces élèves sont principalement des nouveaux arrivés dans l'arrondissement.

¹ Bonvillars, Champagne, Concise, Corcelles-près-Concise, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Giez, Grandevent, Grandson, Montagny-près-Yverdon, Mutrux, Novalles, Onnens, Orges, Provence, Tévenon, Valeyres-sous-Montagny, Vugelles-La Mothe.

M. C. Bohnenblust avance qu'il y a de plus en plus d'enfants avec des besoins particuliers (cours d'appui, cours de français intensif..)

Mme A.C. Cosandey (Onnens) demande quelle proportion présente ces classes par rapport au nombre d'élèves.

M. C. Bohnenblust répond qu'il ne s'agit pas de classes d'appui, mais des cours donnés par un enseignant spécialisé, à quelques élèves qui en ont besoin.

M. J. Jeanneret (Concise) demande ce que veut dire CIA.

M. C. Bohnenblust répond que le CIA veut dire cours intensif d'allemand qui s'adresse essentiellement aux élèves francophones et anglophones.

M. J. Jeanneret (Concise) demande s'il y a une progression importante du nombre d'élèves d'une année à l'autre et qui risquerait d'augmenter les besoins en enclassement et en encadrement dans le futur, au delà des capacités de nos communes.

M. C. Bohnenblust se rappelle qu'en 2007, il y avait 1286 élèves. Depuis, on assiste à une progression en escalier. Aujourd'hui, il y a 3 grandes volées (4-5-6 P) de 170 élèves alors qu'avant ce chiffre variait entre 120 et 140 élèves, il y a, donc, un écart de 2 classes.

M. J. Jeanneret (Concise) se demande s'il n'y a pas un risque de créer des grandes classes dans les futures collèges à long terme.

M. C. Bohnenblust répond que, dans les schémas proposés à l'étude, 56 classes primaires 1-8 P sont prévus la rentrée 2018/2019. Ce qui veut dire qu'avec les futurs projets on aurait une occupation à 100% des salles de classe. On peut se poser la question, comme le propose le Comité s'il y a possibilité d'anticiper les enclassements futurs en demandant aux différentes communes d'estimer la croissance future de leurs populations respectives.

Il précise qu'au niveau du registre cantonal des personnes, les effectifs des volées 1P prévues pour les 3 années prochaines se situent entre 120 et 125 élèves. Par contre, il n'a pas été possible d'anticiper la cinquantaine de nouveaux élèves, en plus, pour la rentrée 2018/2019. En effet, cette augmentation significative, s'explique par l'arrivée de nouveaux résidents suite aux nouvelles constructions et/ou un renouvellement des populations: des personnes âgées remplacées par des familles.

Pour conclure, afin de pouvoir mieux anticiper le nombre d'élèves futurs, une démarche était fait auprès du service des statistiques du Canton de Vaud pour connaître les tendances par rapport aux populations sur le territoire du Nord Vaudois, en plus de la démarche du Comité auprès des communes. Sachant que le nombre d'élèves représente 11%, en moyenne, par rapport à la population totale des 18 communes.

M. S. Silvani précise que dans le schémas d'enclassement présenté, les élèves sont répartis, dans les transports, de telle sorte à garder des noyaux dans certains villages.

M. Y. Guilloud expose la situation, compliquée, de l'arrondissement de Grandson et environs. Il rappelle que, selon le plan des zones Mobilis, notre arrondissement est répartis sur 5 zones ce qui pose quelques problèmes. En effet, certains élèves (ex. Ceux de Valeyres scolarisés à Grandson) sont obligés de faire le tour des 5 zones pour se rendre à l'école sur une distance de 5 à 6 km, c'est pour

ainsi dire que cette répartition des zones n'est pas très avantageuse pour notre petit arrondissement, à juste exemple Lausanne est organisée sur 1 à 2 zones.

Ainsi la planification des transports représente un vrai casse-tête. En effet, pour les 1-6P par exemple, il faut organiser 100 transports (105 en réalité) origine/destination par jour. Par exemple les élèves de Villars-Burquin sont répartis sur 8 sites ce qui veut dire qu'il faut prévoir des bus qui vont à 8 endroits. Le transport se fait via 6 CarPostal et 6 ScolarCar en tout 12 véhicules pour les 105 transports.

L'arrondissement de Grandson est l'un des rares cas les plus compliqués car il y a beaucoup de sites à servir. À la prochaine rentrée 2018/19, parmi les 1470 élèves inscrits, 1000 élèves doivent être transportés par jour, et à qui il faut offrir des abonnements (500 par année/élève).

Il rappelle aussi les transport Inter-sites qui transportent les élèves pendant les heures d'école pour des activités ayant lieu sur d'autres sites (gymnastique, rythmique...) et qui représentent 100 transports aller/retour chaque semaine.

Il conclut par le choix du prestataire de service. En effet, le contrat liant l'ASIGE à Car Postal arrivant à échéance et son montant excédant CHF 250'000.-, un appel d'offre ouvert, selon la loi sur les Marché Publics, a été lancé. Trois offres sont parvenues le 18 décembre 2017 (Travys, Car Postal et Helvetic). Le marché a été adjugé à la meilleure, celle de Car Postal, mais Travys a fait recours contre cette décision, pour évaluation arbitraire. Recours qu'elle a ensuite retiré, permettant la signature du contrat avec Car Postal, pour une durée de 5 ans.

Mme E. Sjoqvist prend la parole concernant les espaces repas. En effet, lors du dernier Conseil, l'ASIGE nous a informé du sondage, auprès des parents, fait en collaboration avec le RADEGE². Ce sondage était fait pour répondre à la loi 63 a9 révisée qui est entrée en vigueur en janvier 2018 et qui doit être mise en application dans les 3 ans. Cette loi exige un accueil Para-scolaire pour les élèves et donc l'introduction de la journée scolaire continue. Les sondages ont été envoyés pour évaluer les besoins d'accueil pour les élèves des différentes communes. Une phase test du 1.1.18 au 30.06.18, avait été envisagée, mais elle a fini par être abandonnée car le sondage est parti le mois de novembre et à cette date, beaucoup de parents avaient déjà leurs solutions d'accueil.

Un peu plus de 1400 questionnaires ont été envoyés, environ de 1100 ont été reçu en retour. Ces retours ont permis de faire un bilan de l'ensemble des besoins dans l'arrondissement. Il en ressort qu'il y a un grand besoin en ce qui concerne l'accueil de midi. Par ailleurs, il était impossible de proposer, de suite, un accueil nécessitant de grandes constructions pour répondre à cette nouvelle loi. Ensuite, est venue l'idée de partir sur une phase test en ouvrant des espaces repas, encadrés par des personnes qualifiées, pour les 7-8 P sur les site de Giez, Champagne et Montagny, afin de libérer des places dans les structures parascolaires existantes pour les 1-6 P. Plusieurs communes ont mis des locaux à disposition pour la phase test des espaces repas.

M. S. Silvani précise que le financement des espaces repas est inclus dans le budget et le sera en tout cas les 6 premiers mois de l'année. Si le RADEGE décide de prendre en charge cette prestation, elle disparaîtra du budget de l'ASIGE. Cela n'aura pas d'incidence sur les communes car ce sont les mêmes 18 communes qui font partie de l'ASIGE et du RADEGE.

² Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs

Pour ce qui est des projet futurs, il rappelle que lors du dernier Conseil, M. F. Payot avait présenté le projet de la salle triple qui est en cours. Il annonce qu'il est également discuté avec la commune de Grandson pour construire un bâtiment multi-usages entre le collège de Borne-Nau et la caserne des pompiers. Ce bâtiment regrouperait les pompiers, une partie classes pour agrandir la partie secondaire, la partie travaux manuels se trouvant, actuellement, dans le collège du jura et les bureaux du CMS occuperont le dernier étage.

A Concise, il est discuté de faire un agrandissement du collège. Le schéma directeur prévoyait un site qui n'est pas réalisable en l'état car il n'y a pas assez de place.

Le projet de Champagne est en cours.

Sur la partie ouest de l'arrondissement (Montagny, Valeyres, Tuileries), des discussions sont en cours.

Il conclut que la mise en place du schéma directeur ne se fera pas de suite ni d'un coup, mais prendra du temps.

M. S. Silvani annonce que le Comité avait été surpris d'apprendre que 2 communes avaient écrit directement à Mme la Conseillère d'Etat C. Amarelle pour s'inquiéter de la fermeture des petits collèges. Il rappelle que ces petits collèges avaient des nombres de places limités.

Mme la Conseillère a répondu à ces 2 communes que «...les communes doivent veiller à regrouper les locaux et installations scolaires de manière à éviter aux enfants des déplacements durant le temps consacré à l'enseignemententreprendre les démarches en vue de la rénovation, la transformation ou la construction de locaux scolaires....les compétences de l'ASIGE découle du schéma directeur»

Il regrette que ce courrier soit parti sans une copie ni à l'établissement scolaire ni au Comité qui s'est toujours montré ouvert à la discussion. Une copie a été transmise au Comité par Mme la Conseillère, lui demandant d'organiser une séance avec les signataires. La séance est déjà planifiée.

M. S. Silvani précise que le schéma directeur est valable et que c'est le Comité, en collaboration avec la DGEO³, qui définit les besoins en fonction des disponibilités.

Ce schéma parle de 5 sites, dont Fiez, mais pour avoir un site qui regroupe l'enseignement, le sport et l'accueil para-scolaire, on tend plutôt vers 4 sites : Grandson, Champagne, Concise et Montagny. Il s'agit d'une vision qui offrirait une capacité de couvrir les besoins actuels à 100 %. Mais si ces besoins augmentent, il faudra envisager les choses différemment.

M. J. Jeanneret (Concise) demande si c'est bien la variante 2 du schéma directeur qui a été choisie.

M. S. Silvani répond que ce n'est pas tout à fait la variante 2, mais elle constitue tout de même un base de travail.

Mme A. C. Cosandey (Onnens) précise que la commune d'Onnens était l'une des 2 communes ayant écrit à Mme la Conseillère, et qu'il ne s'agissait pas de faire les choses dans le dos de l'ASIGE, mais d'une interpellation. Elle ajoute qu'elle avait posé la question, au dernier Conseil, pour savoir s'il y avait d'autres solutions proposées et qu'elle n'a pas eu de réponse. Mais elle reconnaît qu'aujourd'hui, les choses sont plus claires.

M. S. Silvani répond qu'effectivement, le Comité n'aurait pas pu donné plus d'informations. En effet, à part le projet de Grandson, le Comité ne disposait ni de certitude concernant le projet de Champagne, le canton doit donner son aval, ni d'informations concernant celui de Concise qui est encore en phase

³ Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire

d'embryon. Et même à l'heure actuelle, il est impossible d'avoir une quelconque certitude concernant la réalisation de ces projets ou le temps que cela va prendre.

M. le Président précise que chaque commune a le droit d'écrire aux Conseillers d'Etat, mais, elle doit soumettre une copie à l'ASIGE afin que le Comité puisse se préparer en cas de questions et pour gagner du temps.

7. Projet Communaux

Concise

Mme M-L Schorderet (Concise) présente le projet de sa commune. Afin de répondre aux exigences du schéma directeur, la commune de Concise souhaite agrandir son collège en construisant un bâtiment annexe sur la parcelle attenante au collège. Le collège actuel compte 6 classes de 1-6 P.

Deux variantes seront proposées:

1. Créer à l'étage 3 classes supplémentaires avec « accès handicapé ».
2. Construire sur le terrain à côté 3 classes en profitant d'agrandir le préau pour accueillir plus d'élèves.

Si ce projet est validé par le Conseil Communal de Concise, la commune présentera un projet abouti pour la fin de l'année, et la réalisation se fera sur 2 à 3 ans.

M. J. Favre (Provence) demande si la commune de Concise a déjà fait une estimation des coûts. Il pense qu'il serait temps que le Comité donne un chiffre de ce que tous ces projets vont coûter aux communes.

Mme M-L Schorderet (Concise) répond qu'effectivement, ils ont une estimation pour le projet et que c'est la commune qui prend en charge les frais.

M. J. Favre (Provence) précise que le fait que la commune de Concise prenne en charge les coûts d'investissement ne change rien, vu qu'elle doit louer à l'ASIGE et donc c'est comme même toutes les communes qui doivent passer à la caisse. Il demande donc au Comité de donner aux communes une estimation de l'augmentation dans les prochaines années en rapport avec ces projets afin de mieux se rendre compte des coûts.

M. S. Silvani répond que vu l'état actuel des différents projets, il ne peut donner des chiffres aujourd'hui. Mais que d'ici la prochain Conseil, il aura probablement, plus d'informations.

Mme S. Roulet (Montagny) précise qu'il y aura des augmentations certes, mais qu'il y aura aussi des baisses ce qui permettrait de garder un équilibre des coûts.

Champagne

M. Y. Guilloud (Champagne) annonce que la commune de Champagne attend toujours la réponse du Conseil d'Etat, concernant le dézonnage d'une zone agricole qui devrait arriver pour le mois de juin.

Si le Canton refuse, la commune devra partir sur un projet de rénovation des bâtiments actuels qui ne répondent plus aux normes.

Mme A. C. Cosandey (Onnens) demande si, dans le projet du futur collège de Champagne, d'autres accès, à part la route déjà existante, sont prévus.

M. Y. Guilloud (Champagne) répond que non, le but n'étant pas d'avoir une grande route pour accéder à l'école. Celle existante permet l'accès des deux côtés, l'idée étant de n'autoriser l'accès au collège qu'aux transports publics.

Grandson

M. F. Payot (Grandson) nous informe que le projet aurait un retard de 6 mois par rapport aux prévisions initiales. À ce stade, les archéologues devraient quitter les lieux faute de moyens financiers. En effet, le Canton ne voulant pas prendre en charge les fouilles, la commune de Grandson a décidé d'arrêter tout financement au 30 juin 2018. Les travaux devraient redémarrer durant la première quinzaine du mois d'août 2018. La route de contournement devrait être finie pour fin août afin de permettre les travaux d'excavation.

En ce concerne la constitution de la S.A., la commune de Grandson travaille sur ce projet en collaboration avec 5 autres communes sur les aspects financiers de cette S.A. Afin de définir qui aura quelle charge financière dans cette construction. En effet, L'ASIGE devrait avoir une contribution d'environ Fr. 1'000'000.- ce qui revient moins cher que la construction de Borne-Nau A. Le reste du financement serait assumé en partie par le RADEGE et en partie par la commune de Grandson. La mise en service est prévue pour 2019/2020.

Pour la Bâtiment Multi-usages, il s'agit là d'une bonne opportunité. En effet, au moment de la planification de la construction de Borne-Nau A, la direction de l'école avait fait un travail de recensement pour créer un établissement secondaire complet sur le site de Borne-Nau. Mais au vu du plafonnement du crédit et de l'endettement de l'ASIGE, il n'a pas été possible de tout regrouper sur Borne-Nau, certaines classes spécialisées sont restées sur le site du Jura. Aujourd'hui, il y a une occasion de pouvoir déplacer les travaux manuels et les cuisines en plus de 5 classes sur le site de Borne-Nau.

Le financement de ce bâtiment ne sera pas à la charge de la commune de Grandson ni des autres communes. En effet, il sera construit sur un droit de superficie dans un cadre de partenariat public/privé, c'est une caisse de pension qui va le construire, et la commune de Grandson pourra faire un achat/vente sur 30/35 ans de ce bâtiment sans avoir d'investissement à charge au départ. Ce bâtiment sera partagé par les pompiers au sous-sol avec le chauffage à distance de Grandson, les écoles au rez, et à l'étage les bureaux des CMS. Sa mise en service est prévue pour fin 2020.

Par la suite, la 2ème partie de la transformation du collège du Jura pourra être entamée, par la création d'une bibliothèque scolaire et d'une salle de rythmique. Ceci marquera l'achèvement des transformations du collège du Jura. Ce qui permet d'arriver au bout, vu que l'amortissement du vieux collège de Borne-Nau sera abouti (30 ans). À l'horizon 2022/2023, il n'y aura plus la charge d'amortissement que supporte actuellement l'arrondissement, ce qui libérera certaines capacités financières.

M. Y. Guilloud apporte une précision concernant l'augmentation du nombre d'élèves. En effet, en 2010, le rapport de direction fait part de 1286 élèves, moins de 10 ans plus tard, on note 200 élèves de plus, on a toujours fait avec la même infrastructure, aujourd'hui, on arrive à saturation. Donc, les investissements prévus sont largement justifiés, d'autant que le nombre d'élèves ne risque pas de stagner.

M. F. Payot (Grandson) rappelle que, depuis 2010, le village de Concise tend vers les 1000 habitants, Champagne les a dépassé, Grandson a eu 500 habitants de plus depuis 2006, et qu'on ne peut plus rien construire à Grandson. Donc à part, quelques quartiers prévisibles, dans les 5 ans avenir, dans le périmètre autour de Grandson et à Montagny, et donc des nouveaux habitants, il n'y a pas de nouveaux quartiers prévus (qui amèneraient plusieurs centaines d'habitants nouveaux) dans les autres villages.

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise) demande pourquoi le futur bâtiment Multi-usages va contenir 5 classes de plus, vu qu'avec la construction de Borne-Nau A, il a été dit qu'il y aurait assez de place pour le secondaire.

M. F. Payot (Grandson) répond que l'idée étant de supprimer les pavillons.

M. S. Silvani répond que c'est effectivement le but, en plus d'avoir un peu de flexibilité.

8. Révision des statuts: état du dossier

M. S. Silvani prend la parole et annonce que ce dossier n'a toujours pas d'avance. En effet, ayant reçu les réponses de toutes les communes, le Comité n'a pas pu faire le travail d'analyse prévu, il s'en excuse et promet un projet pour le prochain Conseil Intercommunal.

9. Divers et propositions individuelles

M. J. Jeanneret (Concise), ayant remarqué que la salle de gym de Concise était considérée comme non conforme, demande quels étaient les critères de conformité.

M. le Directeur répond qu'il n'est pas question de conformité, mais plutôt qu'est ce qu'une salle de gym qui est aussi une salle de sport, et quelles sont les salles polyvalentes et villageoises dans lesquelles on peut faire la gym, dans ce sens là, la salle polyvalente de Concise est tout à fait adaptée pour faire la gym avec les élèves de 1-8 P.

M. S. Silvani explique que les salles marquées comme conformes le sont en tant que salle de gym et les autres sont des salles polyvalentes ou villageoises dans lesquelles on peut faire la gym.

M. J. Jeanneret (Concise) demande par rapport au para-scolaire comment peut-on anticiper, si d'un côté, il y a une loi qui fixe bien les choses (par exemple pour tant d'élèves il faut tant de place en para-scolaire) et que de l'autre, c'est aux communes de définir leurs besoins et d'adapter leurs infrastructures en fonction.

Mme E. Sjoqvist répond que l'idée de lancer cette phase test en proposant des espaces repas pour les 7-8 P, ce qui est une nouveauté, est d'en évaluer l'usage. Ceci permettra de savoir ce qu'il faudra mettre en place dans les années avenir. Donc, il s'agit d'un projet vivant qui va évoluer au fur et à mesure, et qu'en effet il y a des directives qui sont gérées par le RADEGE, qui sont devenues plus souples pour nous offrir une certaine flexibilité dans la mise en place en fonction des infrastructures disponibles et du budget à disposition.

M. S. Silvani précise que la problématique para-scolaire est gérée par le RADEGE qui va communiquer, le 4 juillet prochain, ce qui va être mis en place. L'ASIGE gère seulement l'aspect «Cantine».

En effet, l'espace cantine existait seulement à Grandson, dans l'abri atomique (loué à la commune Grandson) et était mis à dispositions des élèves du secondaire (aujourd'hui, la cantine est située dans les Portakabin). La tâche de l'ASIGE, étant d'étendre cette offre à d'autres communes ou il y a un besoin en essayant de regrouper sur certains sites. Le but est que les parents qui auraient des enfants en secondaire et en primaire, n'aient plus qu'un seul site d'appel d'où le transfert de ce poste pause repas de midi, vers le RADEGE qui gère toute la partie para-scolaire.

Il explique qu'au RADEGE, en plus des moyens du Canton et des communes (participation à hauteur de 40% à 60 %), les parents participent financièrement à l'accueil de leurs enfants selon une grille tarifaire en fonction de leurs revenus.

M. le président communique la date du prochain Conseil Intercommunal soit Mercredi 5 décembre 2018 et demande quelle commune voudra bien nous accueillir. C'est la commune d'Orges qui se propose pour accueillir la prochaine séance du Conseil Intercommunal.

Il annonce que le Comité est en train de finaliser « le règlement de transport » et propose aux personnes intéressées, pour intégrer la commission qui l'étudiera, de s'inscrire sur la feuille indiquée.

M. le Président lève la séance à 21h59.

Le Président



Jean-Philippe Petitpierre



La Secrétaire



Khadija Röthlisberger



Préavis au Conseil Intercommunal

Budget de l'année scolaire 2018-2019

Afin d'établir un budget plus précis, de nouveaux comptes ont été créés pour l'exercice de l'année scolaire 2018-2019. Ce budget est établi sur la base de 1461 élèves dont 821 en primaires et 640 en secondaire. Les demandes formulées par le Conseil de direction ont été acceptées par le CoDir de l'ASIGE.

Quelques commentaires :

Autorités, Direction et secrétariat, service financier

- 101.311.1 Ce compte comprend un nouveau bureau pour l'infirmier.
- 101.351 Partie salaire du secrétariat pour tâches effectuées pour le CoDir (plans de transports, information aux parents, etc.).
- 102.310.2 Nouveau compte (anciennement compte 102.319 Prestations des tiers)
- 102.314.2 Participation aux achats d'engins de gym dans l'arrondissement, 50% commune concernée et 50% ASIGE (ex 102.319).
- 102.317 Nouveau compte (ex 102.319).
- 102.318.1 Calculé sur la base des primes 2018 de l'AXA et l'ECA.
- 102.318.3 Nouveau compte, frais cartes de crédit et bancaires (ex 102.319).
- 102.318.5 Nouveau compte (ex 102.319).

Enseignement primaire

- 110.311 Achats pour le primaire de chaises et tables pour remplacer le matériel qui n'est plus aux normes, en mauvais état ou inadaptés ; et meubles au vu de l'augmentation du nombre d'élèves.
- 110.316 La baisse par rapport aux charges 2016-2017 est due au taux de 1.5% (au lieu de 1.75%)
- 110.318 Pas de contrôle dentaire en 2018-2019 (lequel a lieu tous les deux ans).
- 110.365.1 Ce montant permettra de maintenir le nombre de camps actuels si la participation des parents devait être supprimée (en attente d'une décision du Canton).

Enseignement secondaire

- 120.311 Achats pour le secondaire de chaises et tables pour remplacer le matériel qui n'est plus aux normes, en mauvais état ou inadaptés ; et meubles au vu de l'augmentation du nombre d'élèves.
- 120.318 Pas de contrôle dentaire en 2018-2019 (lequel a lieu tous les deux ans).
- 120.365.1 Ce montant permettra de maintenir le nombre de camps actuels si la participation des parents devait être supprimée (en attente d'une décision du Canton).

Borné Nau A

- 121.302 Forfait commune de Grandson (CHF 150'000) réparti entre les comptes 121.302 et 121.312
- 121.312 idem
- 121.314 Contrats d'entretien et de maintenance.
- 121.319 Ce compte est remplacé par les comptes 321.311 et 121.313

Devoirs surveillés

130.310 Frais de kilomètres des surveillants, photocopies et petits achats divers

Surveillance pause de midi

140

Suite au sondage « Espace repas » effectué conjointement avec le RADEGE dans l'arrondissement, des espaces repas seront ouverts dans les communes de Champagne, Giez, Grandson et Montagny pour répondre à une demande des parents d'élèves de 7 et 8P. Dans la phase test d'une année, aucune location ne sera perçue. Outre les salaires des surveillants (la loi exige du personnel formé), nous équiperons les salles avec des fours à micro-ondes.

En conclusion, nous vous proposons de prendre l'arrêté suivant :

Le conseil intercommunal, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

le budget de l'exercice 2018-2019 tel que proposé par le Comité de direction dans son rapport du 31 mai 2018.

Total des revenus : CHF 152'500. Total des dépenses : CHF 5'133'300. Le montant pour la participation des communes s'élève à CHF 4'980'800.

Au nom du Comité de direction

Le Président



Stéphane Silvani

La Secrétaire



Coralie Jacot

Grandson, le 6 juin 2018

Rapport de la commission concernant le préavis du budget de l'ASIGE pour l'année scolaire 2018-2019

La commission s'est réunie le mercredi 30 mai 2018 à Grandson au collège de Borné Nau A de 19h15 à 20h45.

Membres de la commission présents : Mesdames Claire Thévenaz et Carole Boesiger, Monsieur Marc Pellet ainsi que Hervé Cornaz rapporteur

Membres de la commission excusés : Madame Cynthia Winkler

Membres du comité présents : Monsieur Stéphane Silvani (Président), Mesdames Erica Sjøqvist Müller et Coralie Jacot (secrétaire) ainsi que Monsieur Yves Guilloud.

Un état de situation général est fait par Monsieur Silvani et les autres membres du comité.

60 élèves supplémentaires sont attendus pour la rentrée scolaire 2018. En plus du casse-tête logistique pour pouvoir accueillir ces nouveaux élèves, il est à préciser que le budget n'a pas été totalement revu par rapport à cet état de fait, cependant, aucun frais extraordinaire n'est à envisager hormis la réactivation possible de certains « Portakabin ». Un questionnaire sera envoyé aux Communes de l'ASIGE afin de pouvoir mieux anticiper l'évolution du nombre d'habitants dans les années futures.

Pour l'heure, le budget reste stable par rapport aux années précédentes mais le comité est bien engagé sur différents projets de création ou d'agrandissement de complexes scolaires. Le but du comité est de rationaliser au maximum afin de ne pas construire ni trop grand, ni trop petit. L'enclassement des élèves du secondaire est résolu grâce au complexe de Borné Nau A, cependant, il n'en est pas de même pour les élèves du primaire. Les communes de Champagne, Concise et Grandson ont déjà entamé des démarches dans ce sens.

Le plan comptable de l'ASIGE a été revu et « nettoyé » par la boursière afin d'avoir une harmonisation avec le plan comptable MCH1 cantonal qui permet, entre autre, une vue des postes « par nature ». Les nouveaux postes créés sont écrits en gras.

En plus des explications fournies par le préavis au Conseil Intercommunal daté du 6 juin 2018, la commission relève les points suivants :

102.318 : Transport élèves

- Sur la base des années précédentes, il est admis que tous les camps/sorties prévus dans le cadre scolaire ne sont pas tous réalisés. Le montant budgété a donc été revu à la baisse par rapport à 2017-2018.

102.319.2 : Liaison des bâtiments à internet

- Ajout/remplacement d'antennes dans les collèges en tenant compte de l'évolution technologique et assurer une uniformisation des systèmes pour rationaliser les coûts liés à la maintenance et suivi. A ce titre, l'ASIGE attend avec impatience les recommandations du Canton en la matière notamment pour le choix technologique entre beamers, TV ou tableaux

tactiles. A ce stade, il y a beaucoup de technologies différentes sans pouvoir toujours garantir les mises à jour et leur compatibilité.

102.... : Patrouilleurs (nouveau...)

- Ce poste était auparavant géré par les communes. A signaler que le choix des emplacements des patrouilleurs se fait en collaboration avec les communes et le comité de l'ASIGE.

121.302 : Borné Nau A – Conciergerie

- Ce poste avait déjà été discuté lors de la revue du budget précédent au vu du montant des frais de conciergerie estimé élevé. Dès lors, la commission relève avec satisfaction que ce montant a pu être revu à la baisse et que l'établissement d'un montant forfaitaire pour la conciergerie et les énergies est une bonne alternative pour l'ASIGE. A préciser également qu'un appel d'offre a été réalisé dans l'idée d'externaliser la conciergerie. Après comparaison, le gain financier est relativement faible et, surtout, l'ASIGE perdrait en flexibilité, réactivité ainsi que connaissance des lieux lors des interventions.

140 : Surveillance pause de midi

- Sous réserve que la phase test décrite dans le préavis soit concluante, l'idée, à terme, est que l'ASIGE ne s'occupe plus des activités parascolaires liées aux pauses de midi. Ceci permettrait un regroupement « logique » des activités de secrétariat notamment dans la facturation et également téléphonique : réponses/infos aux parents uniformisées pour tous les élèves.

Comme l'année passée, la commission relève la très bonne maîtrise des comptes par l'ensemble du comité qui a su répondre de manière détaillées aux différentes questions.

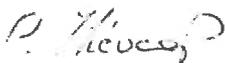
Basé sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité des 4 membres présents, recommande d'accepter le préavis tel que proposé, à savoir :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL, vu le rapport du Comité de direction, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

Le budget de l'exercice 2018 - 2019 tel que proposé par le Comité de direction dans son rapport du 31 mai 2018 (total des revenus : Fr. 152'500. Total des dépenses : Fr. 5'133'300. Le montant pour la participation des communes s'élève à Fr. 4'980'800.

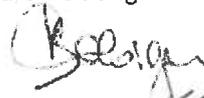
Claire Thévenaz



Marc Pellet



Carole Boesiger



Hervé Cornaz (rapporteur)